

FORMULAIRE DE DON 2020

Pour nous aider à sauvegarder et valoriser le Patrimoine Grenoblois, merci d'avance de vos dons qui nous permettront d'exercer au mieux notre mission et nos actions. Votre don pourra venir en déduction de votre impôt sur le revenu, car notre association **PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DU GRAND GRENOBLE** dispose depuis 2018 du label d'**ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir renseigner le formulaire suivant :

NOM :

Prénom(s):

Eventuellement nom Entreprise / Association ... :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Je soutiens l'association PDGG en 2020 par un don de :

Par chèque ci-joint à l'ordre de : PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND GRENOBLE.

Tout Particulier donateur peut déduire de l'impôt sur le revenu 66 % du montant du don (rubrique « dons versés à d'autres organismes d'intérêt général », 7UF) - dans la limite de 20 % du revenu imposable. Par exemple un don de 300 € ne coûtera au donateur après déduction fiscale que 102 €. Un don de 100 euros ne coûtera que 34 euros. Dans le cas de l'ISF le taux est de 75% du montant du don. Par exemple un don de 300 euros ne coûte au donateur après déduction fiscale que 75 euros. Pour une entreprise, la déduction est de 60%, soit par exemple, un don de 500 € ne lui coûtera que 200 € après déduction fiscale.

Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal, formulaire Cerfa n°11580*03, pour permettre de bénéficier de la réduction d'impôt.

Date :

Signature :

